



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

À VOS CÔTÉS  DEPUIS
50 ANS

COMMUNIQUÉ

**GOUVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 6 juillet 2022

Table des matières

<u>5 MILLIONS D'EUROS POUR MIEUX VALORISER LES PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</u>	<u>3</u>
<u>LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES MARQUE SON ACCORD SUR LE PROJET ÉLABORÉ PAR POINTCULTURE</u>	<u>4</u>
<u>LE GOUVERNEMENT ADOPTE LES MODALITÉS DU CONCOURS D'ENTRÉE EN MÉDECINE ET DENTISTERIE EN DEUXIÈME LECTURE</u>	<u>6</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>8</u>

5 millions d'euros pour mieux valoriser les productions audiovisuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

A l'initiative de la Ministre des Médias Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce mercredi 6 juillet le cahier des charges en vue du lancement d'un partenariat d'innovation relatif à la « découvrabilité » dans les secteurs médiatiques et culturels d'un montant de 5 millions d'euros.

Lancé dans le cadre du Plan de relance et de résilience européen (NextGenerationEU), l'objectif de ce projet est de développer des prototypes d'outils technologiques pour permettre aux opérateurs culturels et médiatiques (chaînes de télévision, centres culturels, salles de concerts...) de mieux valoriser leurs contenus sur internet, en améliorant ce que l'on appelle leur « découvrabilité », c'est-à-dire leur capacité à être repérés par les usagers parmi un vaste ensemble d'autres contenus.

Le cahier des charges approuvé ce mercredi concerne une mission de recherche et développement - via un partenariat d'innovation - afin de créer ces prototypes d'outils technologiques. Le projet vise donc à identifier les technologies et processus les plus appropriés au bénéfice des utilisateurs et des opérateurs.

Grâce aux outils développés, l'utilisateur pourra se créer un identifiant unique, sans devoir créer plusieurs comptes, et accéder ainsi plus facilement aux différents médias et contenus culturels créés en FWB. Sur la base de cet identifiant unique, le projet permettra ensuite une meilleure recommandation des contenus produits en FWB par les moteurs de recherche. L'objectif est également de rendre la navigation plus fluide et de permettre à l'utilisateur de mieux contrôler la gestion des données qu'il partage sur internet.

Les outils technologiques développés afin d'améliorer la « découvrabilité » seront ensuite mis gratuitement à disposition de tous les opérateurs culturels et médiatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'ils puissent se les approprier et les configurer selon leur spécificité. Les acteurs médiatiques ou culturels pourront de cette manière mieux valoriser leurs propres contenus ou services culturels. Le projet devra être clôturé pour juin 2026.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles marque son accord sur le projet élaboré par PointCulture

Les activités de PointCulture se poursuivront et se recentreront sur une spécificité et une expertise reconnue : celle du son, de l'image et du jeu vidéo. Le projet élaboré par les équipes de PointCulture a, en effet, fait l'objet d'un avis favorable de la part du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce mercredi 6 juillet, à la suite également des avis positifs émis par la Commission de l'action culturelle et territoriale et le Service Général de l'Inspection de la Culture.

« PointCulture a su saisir l'opportunité de se réinventer et de trouver sa place dans le paysage culturel actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et je m'en réjouis. Je n'aurais pas voulu voir disparaître leur expertise ni voir dispersée leur impressionnante collection de médias. PointCulture, anciennement la médiathèque, poursuivra ainsi ses activités en se recentrant sur une spécificité reconnue et complémentaire à d'autres opérateurs : le son, l'image et le jeu vidéo. Je tiens une nouvelle fois à saluer la ténacité et le volontarisme des équipes en vue d'aboutir à ce résultat », précise la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Pour rappel, l'ancienne médiathèque, devenue PointCulture en 2013, avait fait état de difficultés croissantes au fil des années, notamment, dues aux changements des modes de consommation des médias et de la fréquentation du public. Il était dès lors devenu nécessaire de repenser entièrement le modèle et, lors de sa prise de fonction, la Ministre Linard avait souhaité prendre le temps de l'analyse mais aussi impliquer les équipes de PointCulture afin qu'elles proposent un nouveau projet davantage en phase avec le contexte sociétal actuel.

Après plusieurs mois, et en concertation avec les organisations syndicales concernant le volet relatif à l'emploi, PointCulture a remis un nouveau dossier qui structure son projet autour de quatre axes :

1. La **constitution et le développement d'une base de données et d'une collection de médias** en portant une attention aux productions et artistes de la FWB. Cet axe ambitionne de donner un second souffle à la collection actuelle en l'élargissant, notamment, en y ajoutant les productions de la FWB ou encore les productions propres de PointCulture dans une seule et même base de données.
2. Une **fonction d'appui aux réseaux d'opérateurs culturels** (bibliothèques, centres culturels, etc.) en ce qui concerne le son et l'image.
3. La **constitution, le développement et l'animation d'une plate-forme d'archivage des médias des opérateurs culturels de la FWB** permettant ainsi la conservation, la médiation et la diffusion de médias culturels et associatifs de la FWB (son, image et numérique).
4. Le développement d'une fonction de **centre de ressources en éducation aux médias** avec pour objectif notamment de fédérer les opérateurs culturels et associatifs qui proposent des actions d'éducation aux médias et ainsi amplifier ces actions, de plus en

plus essentielles face à la multitude de contenus et de plateformes auxquels le public de tout âge est confronté.

Pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce projet déploie des missions spécifiques et complémentaires aux autres champs des politiques culturelles et permet également de se projeter et d'évoluer à l'avenir.

Le projet culturel sera subventionné à concurrence de 4 millions par an. Ce montant fait suite au travail d'objectivation des besoins relatifs à ce nouveau projet. Le Gouvernement a également marqué son accord sur ce montant.

Le travail de concertation mené conjointement avec les organisations syndicales a permis de trouver une issue concernant les travailleuses et travailleurs dont une partie continuera au sein de l'organisation ou sera, à terme, intégrée aux opérateurs d'appui du réseau des bibliothèques. Un maximum a, en outre, été fait pour privilégier des modalités de départ qui évitent les licenciements secs comme des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ou un Régime de Chômage avec Complément d'entreprise (RCC). Le Gouvernement s'engage également à soutenir financièrement l'opérateur dans cette restructuration à hauteur de 2.365.000 €.

Le nouveau contrat-programme de PointCulture est conclu pour une durée de 4 ans et demi. Il a débuté ce 1^{er} juillet 2022 et se terminera au 31 décembre 2026.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96

Le Gouvernement adopte les modalités du concours d'entrée en médecine et dentisterie en deuxième lecture

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en deuxième lecture l'avant-projet de décret relatif à l'instauration d'un concours d'entrée pour les filières de médecine et de dentisterie à partir de l'année académique 2023-2024.

« La mise en place d'un concours d'entrée est un élément de l'accord conclu entre le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement fédéral. Celui-ci donnera aux étudiants qui le réussissent la certitude de pouvoir exercer leur métier et de bénéficier d'une formation de qualité. Il offrira également la garantie pour la population de disposer d'une offre médicale correspondante aux besoins de terrain », souligne d'emblée Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur.

Pour rappel, l'accord prévoit aussi d'offrir la garantie à tous les étudiants, déjà dans le cursus, de disposer d'un numéro INAMI ainsi qu'une objectivation des besoins en médecins sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce avec un quota, pour les étudiants qui sortiront en 2028, qui passe de 505 à 744 numéros INAMI.

Le concours se déroulera en une session unique comprise entre le 16 et le 31 août qui précède l'année académique concernée afin de permettre aux étudiants de se préparer efficacement durant l'été mais aussi de donner le temps aux candidats qui seraient non retenus de se réorienter avant la rentrée académique.

Sur le plan organisationnel, les grands principes de l'examen actuel sont conservés.

Ainsi, les huit matières sur lesquelles portera le concours sont les mêmes que celles de l'examen d'entrée actuellement en place (voir note aux rédactions) pour respecter les options éventuellement prises par les élèves de fin de secondaire souhaitant s'engager vers les sciences médicales ou dentaires.

La note à l'épreuve est la somme des notes réalisées pour chacune des huit matières.

S'agissant d'un concours, il n'y a plus lieu de fixer une note minimale de réussite, ni d'exiger une note minimale pour chacun des groupes de quatre matières (sciences exactes d'un côté, sciences humaines de l'autre).

Les candidats, qui devront, comme c'est déjà le cas actuellement, choisir au moment de leur inscription au concours l'université où ils entameront leurs cursus, seront classés dans l'ordre des notes obtenues. Le classement des candidats, à l'issue du concours en vue de leur sélection, se fera en deux filières séparées : médecine d'un côté et dentisterie de l'autre.

En ce qui concerne les non-résidents, le Gouvernement envisage une réduction de leur nombre maximal de 30% à 15% afin de garantir une offre de soins suffisante à la population et de limiter le risque de pénurie lié à des praticiens qui quittent le territoire au terme de leurs études et ne contribuent donc pas au renouvellement de la force de travail.

Le texte adopté définit également la formule de calcul du nombre d'étudiants admissibles. Ce nombre pour une année académique N est fixé en fonction du quota INAMI de l'année N + 6 pour la médecine et de N + 5 pour les sciences dentaires et du taux de déperdition.

Ce taux de déperdition sera fixé par le Gouvernement lors de la fixation du nombre des admissibles à la suite de la procédure décrite dans l'accord conclu avec le Gouvernement fédéral. Pour rappel, celui-ci prévoit qu'une formule de déperdition est proposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles après concertation avec les universités et agréée au niveau de l'organe de planification interfédéral. Après approbation en CIM Santé publique, élargie aux Ministres de l'Enseignement concernés, la formule sera inscrite durablement dans un accord de coopération ou un protocole d'accord d'ici fin novembre 2022 au plus tard.

« La décision prise ce jour par le Gouvernement démontre que nous sommes au rendez-vous de nos engagements », conclut **Valérie Glatigny**.

NOTE AUX REDACTIONS

Voici les huit matières mentionnées supra :

Chimie ;

Biologie ;

Physique ;

Mathématiques ;

Raisonnement, analyse, intégration, synthèse, argumentation, critique et conceptualisation ;

Communication et perception des situations de conflit ou potentiellement conflictuelles ;

Perception de la dimension éthique des décisions à prendre et leurs conséquences pour les individus et la société ;

Empathie, compassion, équité et respect.

Les détails peuvent être retrouvés via ce lien : <https://www.mesetudes.be/exmd/programme-de-lexamen/programme-detaille-de-lexamen-dentree-en-medecine-et-dentisterie/>

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY - olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75